

4 LES FICHES THÉMATIQUES SUR LES APPELS À PROJETS

APPEL À PROJETS “ÉCOLE DE HAND”



fiche **2**



Pour participer à cet appel à projets, les conditions à remplir sont les suivantes :



Disposer d'un éducateur certifié ou formé (ou en cours de formation) à l'une et/ou l'autre des pratiques supports de cet appel à projets : le Hand 1^{ers} Pas et le MiniHand



Proposer au moins un évènement lors du “**Mois de l'École de Hand**” (du 1^{er} novembre au 1^{er} décembre 2024) générant des licences événementielles et/ou des licences compétitives pour les 6-11 ans. Lors de cet évènement, le club devra concevoir et mettre en place une séance de découverte du Hand 1^{ers} Pas et/ou du MiniHand.



Être capable de présenter au moment du bilan :

- Un plan de développement de la pratique pour les jeunes de 6 à 11 ans au sein du club
- La séance de découverte qui a été mise en place
- Un budget réalisé concernant l'action entrant dans cet appel à projets
- Des éléments de valorisation de l'action (ex : photos, vidéos, articles de presse, affiches, articles sur sites internet, outils de communication...)

En matière d'éducateur certifié ou formé ou en cours de formation, voici les éléments pris en compte pour la validation du critère d'éligibilité sur les diplômes :

- Le module “Animateur Ecole de Hand” du TFP 4 (module déployé à partir de la saison 2024-2025)
- Le module “Animer la pratique BabyHand et Hand 1^{ers} Pas” du TFP 4 (module déployé jusqu'à mai 2024)
- Le module “Animer la pratique MiniHand et Hand à 4” du TFP 4 (module déployé jusqu'à mai 2024)
- Une licence STAPS “Entraînement et motricité” ou “Entraînement sportif”

◆◆ Cet éducateur peut être rattaché à l'une des structures collaborant au projet.



**Cet appel à projets nécessite de se connecter
à la PLATEFORME EN LIGNE DES APPELS À PROJETS**